

## Réorganisation : en mode vintage !



Après avoir essayé les recettes précédentes sans succès, la direction rejoue Retour vers le futur, avec les recettes vintages ! Elle a présenté un projet très proche de l'organisation du début des années 2000 : une région parisienne orientée par BL, la province organisée par régions.

La direction a prévu un tour de France, mais le sujet ne sera probablement pas abordé en détails, laissant probablement les participants sur leur faim s'ils souhaiteraient en savoir davantage.

Comme d'habitude, la **CFDT** vous informera des développements : suivez-nous !

## Santé, prévoyance : près de 1,4 M€ dans la poche de la direction, plus 480 k€/an !



La réglementation prévoit la mise en place et l'alimentation de fonds sociaux, liés aux régimes santé et prévoyance. Ils sont alimentés sur la base du total des cotisations, à partir du résultat annuel des régimes. Ils ont vocation à être utilisé pour des actions de prévention et d'aide aux salariés les plus exposés à des situations de fragilité, dans le cadre d'un règlement du fonds qui doit être défini.

Parmi les actions possibles, il y a la prise en charge de parts salariales de cotisations, du financement de certains restes à charge santé, d'aides spécifiques (par exemple dans le cas d'un cancer : prothèses, vêtements, soins du corps...), de frais d'obsèques, de vacances adaptées, d'aide à domicile, de frais pour la protection des victimes de violences conjugales...

La direction, tant dans les projets d'accord que dans ses projets de décision unilatérale, espère réduire les contributions aux fonds sociaux santé et prévoyance, soit en n'alimentant plus les fonds, soit en les plafonnant. Pour la **CFDT**, cette position est contraire à la réglementation. La direction préférerait donc sécuriser sa lecture dans un accord !

Le solde des fonds est actuellement de 316 k€ pour la santé et 1 112 k€ pour la prévoyance. L'alimentation devrait correspondre au moins à 2% des cotisations hors taxes, soit environ 300 k€ par an pour la santé et 180 k€ par an pour la prévoyance.

Quant aux thématiques d'utilisation des fonds, la direction entend en décider seule, sans consultation des représentants des salariés. **La CFDT s'oppose à cette prédation des sommes issues des cotisations des salariés et ne saurait comprendre qu'un syndicat se rende complice de ces atteintes aux sommes destinées aux salariés.**

**En résumé, pour la CFDT, le refus d'alimenter les fonds sociaux, destinés aux salariés les plus exposés à des situations de fragilité, et la récupération par la direction des sommes qui y seraient versées pour son seul usage, sont totalement inacceptables.**

Mais ce n'est pas tout ! Après le référendum de la honte (en 2024), la **CFDT** a réussi à corriger l'équilibre des cotisations pour les conjoints non à charge dans le cadre d'un nouvel avenant. Seulement quelques mois après, d'autres syndicats ont demandé une renégociation, malgré les alertes de la **CFDT** sur les risques de dégradation encourus. Devinez ? La direction les a entendus, s'empressant de répondre à leur demande. Tout ça pour ça !

Résultat : si, sur la forme, la direction semble moins directe, elle conclut cette négociation dans la précipitation en imposant, dans sa note unilatérale, **plus de 500 € de dépense supplémentaire par an** pour les milliers de salariés en France qui paient pour la santé de leur conjoint.

En effet, 30% des 8000 salariés du groupe en France ont déclaré un conjoint non à charge, option pour lesquels ils paient une cotisation, sans participation de l'employeur.

Durant la négociation des accords santé et prévoyance, la direction a présenté une première projection intégrant une augmentation des cotisations pour les conjoints non à charge de 50%, et une deuxième de 76%. Les simulations, telles que présentées par la direction, montraient que les deux hypothèses avaient les mêmes conséquences sur l'équilibre du régime au global et du sous-régime des conjoints non à charge.

En choisissant aujourd'hui de présenter l'option la plus onéreuse pour les salariés, entraînant une dépense supplémentaire de plus de 500€/an en moyenne, **la direction fait donc le choix délibéré de leur faire subir une charge disproportionnée, sans autre but que d'alourdir leur dépense de santé au bénéfice de leur famille.**

Il est fréquent que la direction tente d'impliquer les syndicats dans ses turpitudes, avec la désormais habituelle petite phrase « *S'ils avaient signé, vous auriez eu mieux* ». Ici, **rien ne justifie le choix unilatéral de la direction, pas même l'équilibre de la mutuelle.**

À travers cette décision unilatérale, **la direction cherche à se désengager encore davantage de la santé des salariés et leurs ayants-droits**, en renforçant les cotisations qu'ils assument seuls.

La **CFDT** refuse la politique de couteau sous la gorge appliquée par la direction d'Atos. La **CFDT** le répète : nous ne céderons ni face à l'intimidation, ni devant à la menace. **La direction devra assumer seule son choix face aux salariés lorsqu'elle décide, sans autre raison que de leur nuire, de provoquer une hausse inutile de certaines cotisations.**

## **Scandale : un syndicat propose un partenaire commercial au lieu d'un expert CSE habilité ; l'alliance valide !**

Au cours de la séance ordinaire de mai, le CSE de l'UES Atos a décidé de recourir à l'aide d'un expert afin de l'assister dans l'examen des projets de décisions unilatérales de l'employeur relatives à la santé et à la prévoyance. La **CFDT** a proposé et soutenu, par le vote de ses élus, le cabinet Syndex, expert habilité.

L'habilitation d'un expert CSE vise à reconnaître la démonstration de sa conformité aux exigences nécessaires à l'exercice de ses missions d'expertise, notamment celles permettant de garantir le caractère impartial de l'expertise et d'assurer la confidentialité des informations détenues dans ce cadre, ainsi que la qualification, la compétence, l'expérience professionnelle et le rôle au sein de l'organisme expert des personnes assurant des fonctions de chargé de projet.

Le CSE a initialement fait **le choix, proposé par la CFE-CGC, d'un expert libre, qui n'a pas suivi ce processus de certification.** C'est tout simplement **un cabinet d'assurance, concurrent de l'assureur** avec lequel **Atos** a souscrit les garanties **santé et prévoyance.**

**La proposition même d'un organisme non habilité est dangereuse**, tant parce qu'elle implique l'intervention d'un organisme qui ne présente pas les garanties de compétences nécessaires, que pour les risques de confidentialité des informations transmises.

**Cette proposition constitue aussi un problème éthique majeur**, car elle met en avant un partenaire commercial de la fédération du syndicat qui l'a proposé et non un expert reconnu dans l'intérêt des salariés du groupe et du CSE.

**Cette proposition** enfin, soutenue par d'autres syndicats, fait également peser **un risque grave sur les finances du CSE**, car celui-ci pourrait devoir assumer seul la charge de cette « expertise ».

Aussi, pour toutes ces raisons, la **CFDT** a enjoint fermement le CSE de reconsidérer sa décision et a demandé qu'il soit procédé à une nouvelle désignation avant la fin de la séance.

EDIT : A la fin de la réunion du CSE de l'UES Atos, la CFE-CGC a refusé de retirer sa proposition et le secrétaire (CFE-CGC) de renouveler le vote.

## Déplacements : il faut revaloriser les IK !



La **CFDT** a demandé l'ouverture d'une négociation relative aux frais professionnels. **Dans une large partie du groupe, les indemnités kilométriques datent de... 2013 ! C'est juste inacceptable ! Dans la situation actuelle, cela revient à demander aux salariés en mission de payer pour aller travailler, car ils perdent plusieurs centaines d'euros par an par rapport au barème fiscal actuel !**

La hausse des carburants que nous connaissons tous depuis 2022 s'est intensifiée ces derniers mois. Pour faire face à cette situation la **CFDT** a demandé, lors des négociations annuelles obligatoires une augmentation de salaire permettant à chacun d'entre nous de faire face.

Les salariés amenés à se déplacer en clientèle, et à utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions n'ont pas à subir une double peine !

La **CFDT** rappelle au passage que, pour tout déplacement professionnel, il est impératif d'avoir une lettre de mission, et que tout salarié peut bénéficier de l'assurance souscrite par Atos : [Référentiels RH Collaborateurs Atos France - Affaires Sociales - Accords et Notes - ATTESTATION AUTO MISSION - ViewHR](#).

Aujourd'hui, le barème kilométrique fiscal de 2012, sur lequel est construit la note unilatérale de 2013, applicable à de très nombreux salariés, a évolué de manière significative. Nul doute qu'il évoluera encore ! Il est urgent d'agir ! **La CFDT a donc demandé à la direction l'ouverture de négociations, afin de revaloriser le remboursement des frais professionnels.**

## Accords d'entreprise

### Salaires

Les négociations relatives aux rémunérations ont démarré. Comme l'an dernier, la direction a demandé leurs revendications aux syndicats... Pour ne répondre à aucune des revendications essentielles, dont l'augmentation générale des salaires, demandée par tous les syndicats.

La direction se cantonne à proposer un budget pour des augmentations individuelles de 0,69% de la masse salariale, avec un minimum de 1 500 € ou 3% pour les personnes concernées. Ce budget est quasiment identique à celui de l'an dernier, inutile donc de s'attendre à une grande fête !

## Télétravail

La direction a également demandé leurs revendications aux syndicats pour le télétravail. Elle a annoncé sa volonté d'obtenir un télétravail « responsable et différencié », sans parvenir à expliquer ce que ça signifie... Prochaine réunion le 1<sup>er</sup> juin !

Nos principales revendications sont pourtant claires : la **CFDT** demande le maintien du télétravail pouvant aller jusqu'à 60% (hors contraintes médicales), l'autorisation de la demi-journée de télétravail, la possibilité de télétravailler depuis l'étranger à concurrence de 10 jours par an, la revalorisation des indemnités mensuelles, ainsi que du plafond de participation à l'achat de matériels et d'équipements.

## PSE : la déconfiture

La direction continue la mise en œuvre des départs sur la base du volontariat. Souvenez-vous : dans sa version initiale, en septembre 2025, le PSE devait entraîner 135 suppressions de postes, dont 53 au sein de l'UES Atos et 60 au sein de l'UES Eviden. Après le mal-être engendré tant auprès des salariés en général que des salariés chargés du projet, après le paiement des cabinets de conseil et d'accompagnement du projet, après des heures de réunion, après de nombreux déplacements au siège, tant pour les négociations que les réunions de CSE, après un temps perdu considérable, y compris par ceux qui devaient assurer le rebond commercial... Le volontariat va probablement se traduire par moins d'une vingtaine de départs tout au plus pour chacune des UES !

## Les CSE

Pour tout savoir sur les règles 2026, adressez-vous à la **CFDT** : [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai) !

### Les dates prévisionnelles des réunions ordinaires des CSE pour 2026

CSE de l'UES Atos : 24 et 25 juin, 22 et 23 juillet, 23 et 24 septembre, 14 et 15 octobre, 25 et 26 novembre, 16 et 17 décembre.

CSE de l'UES Eviden (premier semestre) : 3 juin, 17 et 18 juin, 22 et 23 juillet, 16 et 17 septembre, 21 et 22 octobre, 18 et 19 novembre, 16 et 17 décembre. Une autre date est prévue en option le 8 juillet.

## Infos pratiques

### Jours RTT employeur

Les managers devaient fixer les jours de RTT à l'initiative de l'employeur avant le 1<sup>er</sup> avril. Il est donc trop tard pour vous imposer des congés s'ils ne sont pas déjà prévus dans les communications managériales émises jusqu'au 31 mars.

### Samedi 15 août est férié

N'oubliez pas que vous pouvez récupérer le samedi 15 août, en posant au moins 5 jours de congés, dont au moins 2 jours avant le samedi férié. Pour avoir tous les détails, consultez notre page dédiée : <https://www.cfdt-atos.org/conges/>.

En cas de doute, **contactez la CFDT** : [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai).

## Prévoyance : rappel

Si vous souhaitez mettre à jour vos options pour les garanties de prévoyance, vous avez jusqu'au 30 juin 2026. La direction a envoyé une communication dans toutes les boîtes mail Atos à ce sujet. Si vous avez besoin d'aide, **contactez la CFDT** : [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai).

## Protégez-vous !

Dans cette période difficile et avant qu'il ne soit trop tard, rejoignez-nous et découvrez tous les avantages de l'adhésion ! <https://www.cfdt.fr/adhesion> ou sollicitez un représentant **CFDT** ou écrivez-nous : [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai)

## Informé !

Vous souhaitez être régulièrement et plus rapidement informé sur l'actualité du groupe et recevoir des infos pratiques ?

Rejoignez notre communauté : [recherchez « CFDT » dans les communautés Viva Engage](#) et cliquez sur « Rejoindre » dans le menu , à droite sous le bandeau.

Inscrivez-vous à la newsletter **CFDT** en écrivant à [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai) (le mail est déjà prêt).



<https://www.cfdt.fr/adhesion>

**Notre travail vous intéresse ?**

**Vous voulez vous investir et faire changer les choses ?**

**Travaillons ensemble et rejoignez-nous !**

La **CFDT** lutte pour obtenir de nouveaux droits !

La **CFDT** informe les salariés sur leurs droits !

<https://www.cfdt-atos.org>

[Linkedin](#) – [cfdt@atos.ai](mailto:cfdt@atos.ai) – [Viva Engage](#)